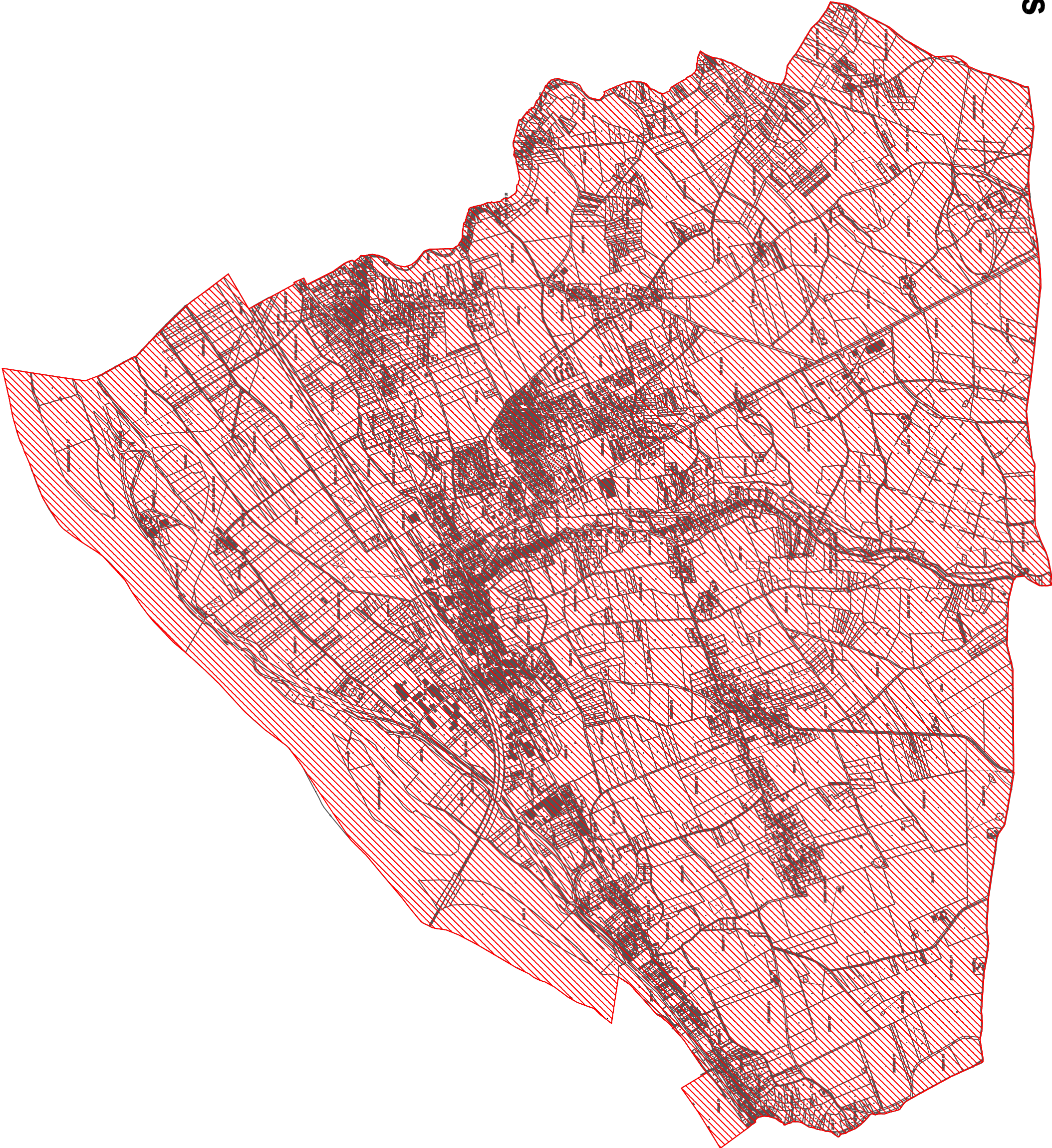


Périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement

La commune fait l'objet d'un taux
de taxe d'aménagement unique
sur l'ensemble du territoire (4%)



Echelle : 1/20000